

Prix Federigo Enriques 2014

Art. 1 L'Unione Matematica Italiana (UMI), en collaboration avec le Centro Studi Enriques (CSE), décerne le prix Federigo Enriques, destiné à récompense d'une thèse de doctorat, qui présente des résultats originaux et rélevants, consacrée à des arguments liés à la pensée mathématique de Federigo Enriques.

Art. 2 Le prix Federigo Enriques est ouvert aux thèses de doctorat de sujet mathématique, soutenues et approuvées en Italie ou à l'étranger dans les deux années qui précèdent le jour de l'émission cet avis de concours.

Art. 3 Les actes de candidature devront être envoyés à l'adresse de l'UMI, Piazza di Porta San Donato 5, 40126 Bologna, la date de réception des dossiers étant arrêtée au 30/11/2014. Une copie en papier de la thèse, et un résumé de dix pages au plus, qui en mette en évidence les aspects originaux, devra être jointe au dossier. Le prix est ouvert à des thèses rédigées dans n'importe quelle langue de l'Union Européenne; mais il faudra joindre au dossier une traduction en italien, castillien, français ou anglais des travaux rédigés en des langues différentes de celles-ci. Une copie électronique de la thèse et du résumé devra parvenir au plus tard le 30/11/2014 à l'adresse électronique de l'UMI dipmat.umi@unibo.it.

Art. 4 – Le montant du Prix est fixé à deux mille euros indivisibles. La décision du jury est sans appel. Le jury sera composé par cinq membres, le Président de l'UMI, qui en sera le Président, et quatre autres mathématiciens désignés par le Commissione Scientifica de l'UMI, sur proposition du CSE aussi. Faute de travaux jugées méritoires, le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix.

Art. 5 – Le Prix sera conféré à l'occasion du Congrès Général de l'Umi, qui se déroulera à Siena pendant le mois de septembre 2015.

Art. 6 - L'acceptation du Prix vaut de la part du lauréat déclaration de cession à l'UMI, à titre gratuit et non exclusif, des droits de publication totale ou partielle du travail récompensé.

Art. 7 - La participation au Prix implique l'acceptation du présent règlement.

Bologna, 24 aprile 2014

Il Presidente dell'UMI

Ciro Ciliberto

Ciro Ciliberto